

Cyber Crucible est-il conforme à la loi APPI du Japon ?

Réponse courte : Cyber Crucible soutient les obligations d'un opérateur commercial en vertu de la loi japonaise sur la protection des informations personnelles (APPI) en minimisant les données et en traitant localement. Il ne collecte aucun contenu client, identifiant ou clé, de sorte que les règles relatives au traitement, à la fourniture à des tiers et aux transferts transfrontaliers ont une portée minimale dans sa garde.

Comment cela s'aligne

- **Traitement sécurisé** — chiffrement, contrôle d'accès et protection des terminaux.
- **Transfert transfrontalier** — le déploiement sur site permet de conserver les données personnelles au Japon ; aucun contenu client n'est transféré à l'étranger pour le traitement de sécurité.
- **Support en cas de violation** — informations sur les incidents pour appuyer les attentes de signalement de l'APPI.

Notes pour la sélection des fournisseurs

Les amendements à l'APPI ont renforcé les règles de signalement des violations et les règles transfrontalières ; l'empreinte de données minimale allège les obligations des fournisseurs. La documentation est disponible sur demande.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:18:44 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:18:44 UTC by Dennis Underwood